

DESRIPTIF CCTP

ARDOISE VERTIGO, POSE EN COUVERTURE PUREAU HORIZONTAL

VERTIGO

Les ardoises VERTIGO sont posées horizontalement (et non verticalement comme dans le cas d'une pose à pureau entier), les rangs supérieurs chevauchant les rangs inférieurs et les joints étant alternés. Les ardoises sont pré-percées en usine pour obtenir un recouvrement de 100 mm. Les ardoises VERTIGO sont fixées à l'aide de 3 clous, sur des liteaux (sans fixation apparente). La pose en couverture à pureau horizontal est conforme à l'Avis technique 5.1/18-2564_ version en vigueur.

EN CAS DE POSE D'UN D'ÉCRAN DE SOUS-TOITURE OU SUR DES VOLIGES JOINTIVES EXISTANTES, il faut obligatoirement créer un contre-lattage de 20 x 36 mm minimum puis liteau afin d'assurer une lame d'air.

LES ARDOISES VERTIGO sont fabriquées, en présence d'eau, à partir d'un mélange homogène de ciment, de cellulose et de fibres organiques de synthèse. VERTIGO a une finition surface lisse et a des bords épaufrés.

- Dimension de l'ardoise : 60 x 30 cm
- Épaisseur : 4 mm
- Ardoise pré-percés 3 trous en usine
- Recouvrement : 100 mm
- Garantie de tenue des couleurs : 15 ans
- Garantie produit : 15 ans
- Coloris : anthracite, gris zinc, terre cuite
- Ardoise fibres-ciment de type NT conforme à la EN492
- Masse volumique à 1840 kg/m³ (mini 1700kg/m³)

Finition : DOUBLE COATING

Les ardoises VERTIGO en fibres-ciment possèdent un double coating sur les 2 faces permettant d'assurer la durabilité de la coloration. Sur la face visible des ardoises sont appliqués un primaire acrylique et une peinture acrylique de finition et, sur la sous-face des ardoises, un primaire acrylique pigmenté et une couche de vernis acrylique incolore.

LA VENTILATION de la couverture est ménagée par une lame d'air de minimum 20 mm en sous-face des ardoises et l'isolant. Des orifices de ventilation adaptée conformes au DTU 40.13 doivent être réalisés à l'égout par un liteau ventilé et au faitage par des faîtières ventilées. Il est également possible de ventiler par chatières. Se référer au DTU 40.13 PI-I paragraphes 4.5.

LE SUPPORT (liteau ou volige) de couverture est réalisé avec une essence admise en charpente conforme au DTU 40.13 PI-2 Compil mars 2016 paragraphe 3.2. Pour les autres types de support ceux-ci doivent bénéficier d'un Avis Technique se référer au DTU 40.13 PI-2 mars 2016 paragraphe 3.2.2.

LITEAU

Pour trouver les dimensions du liteau à utiliser, il doit être pris en compte l'écartement maximal entre appui des chevrons de la charpente, l'entraxe de pose des liteaux (100 mm), la charge de neige normale et la charge de vent normal. Se référer au DTU 40.13 PI-I paragraphe 4.2. Pour la fixation du liteau dans les chevrons de la charpente se référer au DTU 40.13 PI-I paragraphe 4.2.1.4 et DTU 40.13 PI-2 Compil mars 2016 paragraphe 3.3.1.

VOLIGE

Pour trouver les dimensions de la volige (non jointive) à utiliser, il doit être pris en compte l'écartement maximal entre appui des chevrons de la charpente, l'entraxe de pose des voliges, la charge de neige normale et la charge de vent normal. Se référer au DTU 40.13 PI-I paragraphe 4.2. Pour la fixation de la volige dans les chevrons de la charpente se référer au DTU 40.13 PI-I paragraphe 4.2.1.4 et DTU 40.13 PI-2 Compil mars 2016 paragraphe 3.3.1.

ISOLATION

Les isolants et leurs mises en œuvre doivent être conforme au DTU 45.10.

ÉCRAN DE SOUS-TOITURE

Les écrans de sous-toiture HPV ou non et leurs mises en œuvre doivent être conforme au DTU 40.29.

MISE EN ŒUVRE

Les ardoises en fibres-ciment VERTIGO pose à pureau horizontal doivent être mises en œuvre conformément à l'avis technique 5.1/18-2564_version en vigueur.

FIXATION

La fixation des ardoises est réalisée avec 3 clous. Les clous doivent être conforme au DTU 40.13 PI-2 Compil mars 2016 paragraphe 3.3.2 et 3.3.4. Pour le choix de la nuance des clous apparents se référer au DTU 40.13 PI-2 Compil mars 2016 Annexe A.

LE TRAITEMENT A L'EGOUT doit être conforme au DTU 40.13 PI-I paragraphe 5.1.2.

LE TRAITEMENT EN RIVES doit être conforme au DTU 40.13 PI-I paragraphe 5.1.3.

LE TRAITEMENT AU FAITAGE doit être conforme au DTU 40.13 PI-I paragraphe 5.1.4.

LE TRAITEMENT DE L'ARETIER doit être conforme au DTU 40.13 PI-I paragraphe 5.1.5.

LE TRAITEMENT DE LA NOUE doit être conforme au DTU 40.13 PI-I paragraphe 5.1.6.

LE TRAITEMENT DES BRISURES doit être conforme au DTU 40.13 PI-I paragraphe 5.1.7.

LE TRAITEMENT DES PENETRATIONS CONTINUES doit être conforme au DTU 40.13 PI-I paragraphe 5.1.8.

Service Technique
Tél. 0 808 809 867
infofrance@etexgroup.com